



Mairie de Tendon

CANTINE / GARDERIE

FICHE D'URGENCE 2024-2025

Une fiche par enfant

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté vers l'hôpital le mieux adapté, selon les modalités définies par le SAMU.
La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Nom et Prénom de l'enfant	
Date et lieu de naissance	
Adresse	
Adresse mail des parents	
Numéro d'allocataire CAF	

Personnes à contacter	N° de téléphone	
MERE Nom : Prénom :	Domicile	
	Portable	
	Travail	
PERE Nom : Prénom :	Domicile	
	Portable	
	Travail	
AUTRE PERSONNE autorisée à venir chercher l'enfant Nom : Prénom :	Domicile	
	Portable	
	Travail	

✓ Si votre enfant présente un état de santé pouvant avoir un retentissement sur sa vie en collectivité au sein des structures périscolaires, ou toute autre information pouvant intéresser les médecins appelés à intervenir en cas d'urgence, merci de le signaler ci-dessous **et de joindre un certificat médical si nécessaire.**

✓ Si votre enfant présente une allergie ou une intolérance alimentaire, et en particulier s'il est amené à fréquenter même occasionnellement la cantine et/ou la garderie, **un aménagement ne sera envisagé qu'à la condition de la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un certificat médical temporaire en attendant la validation du PAI,** afin de définir avec les différentes personnes impliquées dans la scolarité de l'enfant et vous-même, les conditions d'accueil les plus favorables. **Cet aménagement ne prendra effet qu'après contact avec la mairie.**

J'attire votre attention sur les éléments suivants :

.....
.....
.....

Je, soussigné(e) Madame/Monsieur _____, responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à _____, le _____.

Signature :